Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Secrétariat général **Service des ressources humaines** **Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales** **BCEP** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955** **N° NOR AGRS1718134C**	**Note de service** **SG/SRH/SDDPRS/2017-547** **22/06/2017**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 31/12/2017
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction modifie :
SG/SRH/SDDPRS/2017-378 du 26/04/2017 : Fixation du nombre de places offertes et de la date du début des épreuves orales pour le recrutement d'inspecteurs et d'inspecteurs-élèves de santé publique vétérinaire.
Nombre d'annexes : 0

Objet : Concours et examen professionnel de recrutement d'inspecteurs et d'inspecteurs-élèves de santé publique vétérinaire. Modification de la note de service fixant le nombre de places offertes et la date de début des épreuves orales.

Destinataires d'exécution
DRAAF - DRIAAF - DAAF - DDT(M) - DD(CS)PP - DREAL - MTES ADMINISTRATION CENTRALE Etablissements d'enseignement technique agricole Etablissements d'enseignement supérieur agricole FranceAgriMer – ASP – INAO – ODEADOM - IFCE – IGN – ONF - IRSTEA Pour information : CGAAER - IGAPS - Organisations syndicales

Résumé : Des concours et un examen professionnel de recrutement des inspecteurs et des inspecteurs-élèves de santé publique vétérinaire sont organisés au titre de la session 2017.
Note modificative de la date de début des épreuves orales.

Bureau des concours et des examens professionnels

Suivi par : Jean-Louis CLAUDE et Annie KOUTOUAN
Téléphone : 01 49 55 48 89 / 47 91
Fax : 01 49 55 50 82
Mèl : jean-louis.claude@agriculture.gouv.fr et annie.koutouan@agriculture.gouv.fr

Bureau de la formation continue et du développement des compétences
Suivi par : Sylvie JOURNO
Téléphone : 01 49 55 81 10
Mèl : sylvie.journo@agriculture.gouv.fr

Date d'ouverture des pré-inscriptions : 2 février 2017
Date limite des pré-inscriptions : 2 mars 2017
Date limite de retour des confirmations d'inscription : 16 mars 2017
Date limite de dépôt des dossiers de présentation et de RAEP : 6 juin 2017

Textes de référence :Décret n°2017-607 du 21 avril 2017 portant statut particulier du corps des inspecteurs de santé publique vétérinaire.

Arrêté du 17 décembre 2002 modifié fixant la liste des grandes écoles scientifiques mentionnée au 2° de l'article 7 du décret n° 2002-262 du 22 février 2002 relatif au statut particulier du corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire.

Arrêté du 21 mai 2004 modifié fixant la liste des diplômes, certificats ou titres de vétérinaire mentionnée à l'article L. 241-2 du code rural.

Arrêté du 8 août 2011 modifié fixant les modalités d'organisation, la nature et le programme des épreuves des concours et de l'examen professionnel de recrutement des inspecteurs et des inspecteurs-élèves de santé publique vétérinaire prévus aux articles 5 à 8 du décret n°2002-262 du 22 février 2002 modifié.

Arrêtés du 27 janvier 2017 autorisant au titre de l'année 2017 l'ouverture d'un concours externe, d'un concours interne et d'un examen professionnel pour le recrutement d'inspecteurs de la santé publique vétérinaire et de concours pour le recrutement d'inspecteurs-élèves de la santé publique vétérinaire.

La note de service **SG/SRH/SDDPRS/2017-378 du 25 avril 2017** relative à la fixation du nombre de places offertes et de la date du début des épreuves orales pour le recrutement d'inspecteurs et d'inspecteurs-élèves de santé publique vétérinaire au titre de l'année 2017 est modifiée ainsi qu'il suit :

Les épreuves orales auront lieu à partir du **29 juin 2017** à Paris.

Le chef du service des ressources humaines

Jean-Pascal FAYOLLE